

Filière sociale : 65 000 agents concernés par le passage en catégorie A

- Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 18 décembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le protocole PPCR signé par l'UNSA Fonction Publique va permettre à 65 000 agents de la filière sociale d'être reclassés en catégorie A à partir de 2018.

Le second groupe de travail a eu lieu le 16 décembre.

Deux étapes sont prévues au bout desquelles les agents verront leurs grilles indiciaires nettement revalorisées.

Un calendrier de mise en oeuvre raccourci d'un an

L'UNSA Fonction Publique note la prise en compte de plusieurs de ses remarques et demandes formulées lors de la première séance de travail.

Les premiers éléments de calendrier et de grilles indiciaires ont été présentés.

Une première étape permettra l'application du protocole PPCR prévu pour les agents de catégorie B. Elle prendra fin le 1er janvier 2018 avec un gain moyen de 789 Euros brut/an.

Une seconde étape permettra la création de nouveaux grades (l'un pour la filière actuelle, l'autre pour les cadres sociaux éducatifs) dès juillet 2018 et une revalorisation en deux temps.

Au 1er janvier 2021, au lieu du 1er janvier 2022, cette seconde étape sera mise en oeuvre complètement avec la fusion des grilles actuelles du grade 1 et 2 pour un nouveau gain moyen de 970 Euros brut/an.

Pour les conseillers sociaux éducatifs qui exercent des missions d'encadrement ou d'expertise, le gain moyen brut à l'issue de l'ensemble du processus représente 2240 Euros brut/an.

L'UNSA Fonction Publique estime que les perspectives de carrière devraient ainsi être nettement améliorées mais elle poursuivra son argumentation pour tenter d'accélérer le calendrier et obtenir les meilleures conditions possibles de reclassement et de changement de grade.

Le prochain groupe de travail est annoncé pour la fin janvier.

Les nouveaux textes devraient être publiés en avril 2017.